

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.055

L'An Deux Mille, le 26 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

19 MAI 2000

DATE D'AFFICHAGE

19 MAI 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mme GEOFFROY, BOISNARD, Adjoints

MM. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, M. MONNARD, Mme PELTIER, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST représenté par M. LE GUEUT,
Mme MONTRON représentée par M. BOISNARD
M. CARRIE représenté par Mme LECOMTE-RULLIER
M. DINDINAUD représenté par MME MARTIN-CROUE
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, GAVEN, BUJARD, MUSSETTI, POTENNEC.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 19
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : TEMPETE DU 27 DECEMBRE 1999
DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES EN FAVEUR DES
EQUIPEMENTS SPORTIFS

VOTE : UNANIMITE

Par courrier du 3 Mai reçu le 10 Mai, en Mairie, la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports a fait savoir que l'Etat, au titre du Ministère de la Jeunesse et des Sports, a décidé d'inclure les équipements sportifs dans l'effort supplémentaire de solidarité aux victimes des intempéries.

Ces subventions sont destinées à compléter, si nécessaire, les indemnisations reçues concernant le patrimoine sportif notamment, afin de permettre le maintien ou la reconstruction des équipements.

Dans ce cadre sont concernés :

- Les tennis de l'Orangerie
- Le Garden Tennis
- Le Stade d'Honneur
- Le Fronton du Parc
- Les bâtiments de l'Aérodrome
- Le Stade MATET
- Le Centre Equestre de Maine-Gaudin
- Le Golf de Maine-Gaudin

Le taux des subventions sera défini ultérieurement et aucun travaux ne peuvent être commencés avant la notification des subventions
sauf en cas de dérogation accordée sur demande de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- de solliciter, au titre de subventions d'investissement versées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les subventions au taux le plus élevé possible
- de solliciter l'autorisation d'engager les travaux en cause, avant notification des arrêtés de subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 mai 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS